



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017 – 20H30

1. **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Hérault au profit de la commune relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 102 à St Gély du Fesc, du PR 4+480 au PR 4+650 rue de Valmont (entre l'avenue du Pichagret et la rue de l'Olivette) et convention d'entretien relative aux dépendances du domaine public**
Dans le cadre de la réalisation des travaux sur une portion de la rue de Valmont (RD 102 du PR 4+480 au PR 4+650), le conseil municipal approuve le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les travaux d'aménagement de cette voie, puis le projet de convention d'entretien du domaine public départemental pour ses dépendances établie pour une durée de 30 ans.
2. **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Hérault au profit de la commune relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale 986E1 à St Gély du Fesc du PR 3+370 au PR 3+500 avenue du Clapas (au droit de l'opération immobilière Gray d'Ambre) et convention d'entretien relative aux dépendances du domaine public**
Comme précédemment, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur l'avenue du Clapas (RD 986^{E1} du PR 3+370 à 3+500) et une convention d'entretien sont approuvées par le conseil municipal.
3. **Installation et raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) – Convention conclue entre l'Etat et la Commune de Saint Gély du Fesc**
Afin de moderniser le réseau d'alerte des populations en cas de risques de toutes natures, une convention sera conclue entre la Commune et l'Etat pour l'installation d'une sirène étatique, raccordée au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), permettant un déclenchement à distance.
4. **Parcelles cadastrées AP n° 203, 204 et 205 au lieu-dit « Le Redonel » - Cession au SMEA de la Région du Pic Saint-Loup**
Le Conseil Municipal a autorisé la cession au SMEA de la Région du Pic Saint-Loup des parcelles cadastrées AP n°203, 204 et 205 au lieu-dit « Le Redonel » d'une superficie de 965 m² pour un montant total de 1 447,50 €.
5. **Rénovation du parc de l'éclairage public communal - Demande de subvention européenne dans le cadre du « FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014/2020 »**
Le projet de rénovation du parc de l'éclairage public communal prévu sur 4 ans a été adopté par l'Assemblée. Pour financer ces travaux, une aide européenne sera sollicitée dans le cadre du programme opérationnel « FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020 ».

6. **Convention de passage à travers une propriété privée cadastrée AV n° 38 sur la commune de Combaillaux dans le cadre des « balades urbaines »**
Une légère modification du tracé initial implique de formaliser par une convention le passage des promeneurs des « balades urbaines » sur le terrain cadastré AV n°38 sur la commune de Combaillaux appartenant au Groupement Foncier Agricole (GFA).
7. **Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – Redevance spéciale collecte des déchets dans les écoles élémentaires du Patus et de Valène**
La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup fournit des conteneurs à poubelles supplémentaires pour les écoles élémentaires du Patus et de Valène. En contre-partie une redevance spéciale de collecte des déchets ménagers et non ménagers a été fixée pour l'année 2017 à 586,66 € pour Patus et 1 148,26 € pour Valène.
8. **Subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires – Année 2017**
Les membres du Conseil Municipal ont voté l'attribution pour l'année 2017 d'une subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires pour un montant total de 18 454,74 €.
9. **Aménagement du parking du Forum, avenue du Pic Saint-Loup – Fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup**
Le Conseil Municipal a accepté le soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'aménagement du parking du Forum, avenue du Pic Saint-Loup, sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 26 136,15 €.
10. **Aménagement intérieur des salles de sport « Rompude » et « Maurice Bousquet » - Fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup**
Pour l'aménagement intérieur des salles de sport « Rompude » et « Maurice Bousquet », une aide de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 3 863,85 € a été acceptée par l'Assemblée.
11. **Bilan de la SAEML Belle Viste**
Le bilan 2016 de la SAEML « Belle Viste » a été présenté. Le résultat d'exploitation est de 105 944,76 € et le résultat net comptable de 58 050,17 €.
12. **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – Adoption du rapport de la CLECT du 27 juin 2017**
Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup du 27 juin 2017 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.
13. **Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – Modification des statuts**
A partir du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la loi NOTRE, l'Assemblée a approuvé l'ajout les compétences suivantes aux statuts actuels de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup :
- Obligatoire : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
 - Optionnelle : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes ;
 - Facultative : assainissement collectif.

14. Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2011 et suivants

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2011 et suivants de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

15. Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – Rapport annuel d'activités 2016

Le rapport annuel d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

16. Personnel territorial – Modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois a été adopté.

17. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT